

Bilan activité des assistantes sociales en 2010

Les assistantes sociales d'Ile de France ont présenté un bilan de leur activité 2010 sur le périmètre Fonctions Support (hors Supply Chain), activité segmentée en 6 domaines d'intervention :

- Logement
- Budget
- Santé au travail
- Famille
- Handicap
- Travail

Les domaines logement, budget et santé sont les plus sollicités, au total presque 450 entretiens directs avec les salariés, plus de 200 avec des interlocuteurs internes (RH, médecins du travail ...) et presque 300 avec des interlocuteurs externes (1% logement, mutuelles, MDPH ...)

67 collègues (46 femmes et 21 hommes) ont eu au moins un contact avec les AS, dont 36 pour lesquels le contact initial est en 2010.

Plusieurs questions à propos de l'attribution des aides, le montant varie entre 1500 et 5000 € à priori toutes les demandes exprimées par les AS sont satisfaites, les AS sollicitent le plus souvent à la fois FT et le CE.

Le Président a écouté un débat qui s'installait sur la gestion du 1% logement à la suite de plusieurs questions relatives à son efficacité ... néanmoins promesse a été faite d'un réexamen par les AS des 10 dossiers les plus anciens.

Les élus ont demandé à ce qu'on leur communique les bilans analogues des DO où sont présents en nombre significatif des salariés Fonctions Support.

Projet Gosford

Achats DT+FT

JV ... ?

Participation de Nicolas Guérin (Directeur **Juridique** Groupe) en plus de Nicolas Renault, Cyril Pourrat et Salomon Botton. Des explications nourries ont été données à propos du choix d'une joint venture et de son type en regard de dispositions réglementaires de concurrence.

Le débat est revenu au plan **économique** avec de nombreuses questions sur :

- la validation des chiffres présentés (une seule et unique source à ce jour),
- les perspectives au-delà des trois premières années (aucune),
- les incidences des problèmes financiers de plusieurs pays européens dans lesquels FT et/ou DT opèrent (obligation faite à DT en Grèce d'augmenter sa participation dans OTE),
- la divergence des chiffres entre certains documents présentés (837 M€ ici qui sont 900 M€ ailleurs),
- l'approximation de nombreux chiffres et l'absence de visibilité sur la partie DT et la holding (promesse de réponse sur ce point)
- l'équité/parité FT-DT, (mécanismes de compensation, commissions en cas de préexistence de conditions plus favorables pour l'un ou l'autre)
- ...

et des réponses pas toujours étayées ni donc convaincantes.

Le Président a imposé de passer à l'examen du volet RH alors que le débat sur les questions économiques

n'était pas clos. Les représentants du personnel n'ont unanimement pas apprécié mais conscients de l'intérêt des collègues concernés pour les nombreuses questions en suspens du domaine ils n'ont pas fait obstruction à cette façon de faire.

Pour ce qui est des juristes, Mr Guérin a dit avoir la capacité de trouver des solutions pour ceux qui n'iront pas à la JV, « les juristes achat ont bonne réputation » (à valoriser dans vos EI mes chers collègues !)

Ont ensuite été passées en revue une par une les questions de la liste élaborée par les salariés GSSC concernés (qui avait été annexée CE du 25-26 mai)

Sans pouvoir dans ce mini CR tout indiquer il faut noter que de nombreuses réponses précises ont été données en séance, ce qui est plutôt positif, et déplorer que tout ce travail soit fait en séance plénière du CE alors qu'il eut été beaucoup plus serein et naturel de procéder par des séances de négociation dont les conclusions auraient ensuite été soumises à l'approbation du CE ...

Dans les points à retenir :

Les règles de **parts variables** sont revues à la hausse :

- les tranches sont augmentées de 5%, (donc jusqu'à 20% pour les bandes E et 25% pour les bandes F),
- la répartition part collective/part individuelle est unifiée à 40% collectif et 60% individuelle pour tous
- l'enveloppe attribuée en cas d'objectifs atteints sera égale à 100% du bonus possible et non pas à 65% comme à FT actuellement
- Le dépassement d'objectifs pourra aller jusqu'à une majoration 150% de la PV

Plus d'informations sur notre site <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/>

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :

Marc ARNOLD - Patrick BRIVOT - Serge CLEMENT - Pascal CONTANT - Pascal COURTIN - Herve CHEVAL - Jean Pierre DANVY - Jean-Marc DARTAGNAN Christian DÉMOLIS - Pierre-Jean FLAD - Jean-Pierre FORBE
 Franck FRANCHIN - Philippe GOSSART - Françoise JAMME - Véronique LEFORTIER - Catherine LE RIGUER - Walter LIPPLER - Monique MANGIONI - Nicole MERI - Pascal MERIAUX - Jean-Claude MINET - Gilbert NOEL - Michel PEHAU - Virginie POUCHAIN - Christian TRUONG - Jacques Eric WUNENBURGER

- La PV est annuelle, possibilité d'avance sur salaire pour gérer les impacts de trésorerie que peut entraîner ce changement de fréquence.

A noter sur ce dernier point le commentaire de Mr Renault : « **il n'y aura plus de stress deux fois par an pour l'atteinte des KPI** » Cette déclaration mérite d'être sérieusement reprise en tant que telle au service des dizaines de milliers de salariés du Groupe ayant des parts variables de fréquence mensuelle ou semestrielle à qui il est ainsi reconnu une composante stress dans leur système de management laquelle est de plus modulable et malencontreusement (?) positionnée en puissance maximum depuis plusieurs années.

Revenons-en à la JV

La règle du « **net à net** » sera appliquée, les éléments de rémunération seront donc revus de façon à ce que le salaire net soit rigoureusement maintenu, on suppose qu'il s'agit de la partie récurrente de la rémunération, SGB + CFT ?

Ca n'est pas si simple cependant car il **ne sera possible d'établir un accord de participation** aux bénéfices tel que prévu par la loi française. La JV est structurellement un centre de coût et ne sera par définition jamais en situation de bénéfices.

C'est une formule d'**intéressement** basée sur les « savings » qui devrait reprendre le cumul des effets participation + intéressement, dont la référence serait établie sur la moyenne 2009 à 2011 de ce même cumul. Base collective ou individuelle ? sachant que des éléments individuels hors salaire (absentéisme) interviennent. L'ensemble serait **géré sur le PEG FT et abondé à l'identique**.

Les éventuels plans d'actions gratuites seront compensés en espèce.

Aucun changement au plan santé et prévoyance.

L'organisme gestionnaire du 1% logement sera Atria.

Les personnels de la JV seront intégrés au kiosque des salariés.

....

La CFE-CGC/Unsa a demandé de préciser le **plan d'accompagnement des salariés qui ne rejoindront pas la JV**,

pas de dispositifs spécifiques, les postes ouverts à GSSC leur seront ouverts en priorité ...

Nous avons aussi demandé quelles sont **les garanties de retour pour ceux qui rejoindraient la JV puis voudraient ensuite revenir à FT**, ainsi qu'un modèle du contrat de travail qui sera utilisé.

La lettre d'engagement demandée au salariés volontaire n'a pas de valeur juridique, c'est une « déclaration d'intérêt », seule la signature d'un contrat est juridiquement engageante et légitime pour déclencher les éventuelles modifications.

Par ailleurs tout ce qui est relatif à « une durée minimum de trois ans » sera retiré.

Beaucoup d'autres questions sur ce point en particulier pour les **AFO** à qui il sera demandé sans autre alternative de faire une **mise en disponibilité pour convenance personnelle** pour pouvoir rejoindre la JV, une « compensation » sera étudiée au cas par cas à leur retour (dans l'esprit du dispositif des carrières miroir)

Le choix d'un TPS implique une réintégration au sein de FT.

De façon plus globale, il nous a été dit que **par décision unilatérale la JV (filiale à 50%) mettra en application tous les accords FT** qui ne s'appliquent pas automatiquement aux filiales non détenues à plus de 50%. Toutefois il sera communiqué aux élus la liste précise des accords qui s'appliquent automatiquement et de ceux qui ne sont pas d'application automatique.

La direction en la personne de Mr Guillot s'engage « **à une totale continuité dans la gestion et la rémunération** ». et a par ailleurs précisé que tout ce qui se dit en CE est d'ordre public et comporte donc les engagements.

La direction affirme ne pas avoir entamé le processus de sélection de l'équipe de direction qui serait assimilable à une mise en œuvre alors que le CE n'a rendu d'avis ...

Dans la même veine il nous été dit l'impossibilité de communiquer un nom d'interlocuteur précis pour les sujets RH en l'absence d'avis du CE ... hors Mr Botton.

A une **résolution des élus soulignant le manque d'informations**, la direction

a rejeté l'intention prêtée d'entrave et réaffirmé sa loyauté, elle a répondu avoir donné beaucoup de réponses en cours de séance et sa volonté **de donner plus de précision lors du CE prévu le 07/07** et d'examiner la demande d'expertise formulée par les élus. Elle a par ailleurs confirmé ne pas être en mesure de communiquer aux élus l'accord de coopération DT-FT au motif qu'il doit rester au niveau des Conseils d'Administrations des deux groupes (!), refusé de communiquer au CE la liste nominative des personnes concernées, « ce n'est pas la vocation du CE et c'est de plus prématuré ». Les élus ont communiqué à la direction la demande de ne pas se prononcer que les salariés leur ont formulée lors de l'HIS co-organisée par trois organisations syndicales dont la CFE-CGC/Unsa.

Les autres points de l'odj n'ont pas été traités ...!

Le projet Gosford a monopolisé la quasi-totalité de la séance qui a de plus été tardive, Mr Renault et plusieurs élus ont d'ailleurs quitté l'assistance avant la fin de la séance.

Le temps pris pour Gosford l'est au détriment des autres points ce qui tient directement à la façon dont la direction mène ce projet et n'est pas acceptable en soi,

Parmi les points non traités figurait entre autres l'approbation des comptes 2010 du CE en présence de l'expert comptable qui a courageusement, et finalement pour rien !, fait antichambre pendant plus de 4h, il est assez probable que ce temps se retrouve dans ses honoraires de 2011

In extrémis et dans un climat plutôt tendu ont été votés plusieurs points de fonctionnement des ASC dont la révision des QF pour 2011, point sur lequel la CFE-CGC/Unsa s'est abstenue, notre syndicat ayant une toute autre vision en la matière (Tableau magique)

Prochain CE 07 juillet 2011 (exceptionnel)

Plus d'informations sur notre site <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/>

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :

Marc ARNOLD - Patrick BRIVOT - Serge CLEMENT - Pascal CONTANT - Pascal COURTIN - Herve CHEVAL - Jean Pierre DANVY - Jean-Marc DARTAGNAN Christian DÉMOLIS - Pierre-Jean FLAD - Jean-Pierre FORBE
Franck FRANCHIN - Philippe GOSSART - Françoise JAMME - Véronique LEFORTIER - Catherine LE RIGUER - Walter LIPPLER - Monique MANGIONI - Nicole MERI - Pascal MERIAUX - Jean-Claude MINET - Gilbert NOEL - Michel PEHAU - Virginie POUCHAIN - Christian TRUONG - Jacques Eric WUNENBURGER